



Secteur de l'athlétisme

Concours par équipes d'athlétisme

Demande d'affiliation à une association d'athlétisme

Les sociétés mentionnées ci-après font partie d'une association d'athlétisme au sens des directives en vigueur de la Fédération suisse de gymnastique (FSG). Ces dernières s'engagent à observer en particulier les règles concernant l'affiliation des participants. En cas de non observation des règles, l'équipe concernée ne sera pas admise en finale, voire sera supprimée du classement général.

La constitution d'une AA n'est utilisée que pour le CMEA et les Championnats FSG d'estafette navette et n'est pas reconnue par „swiss athletics“.

Le président ou le président technique de la société disposent du droit de signature.

Informations sur les sociétés

Société ① _____

Nom

Adresse

NPA/Localité

Signature

Fonction

Société ② _____

Nom

Adresse

NPA/Localité.....

Signature

Fonction

Société ③ _____

Nom

Adresse

NPA/Localité

Signature

Fonction

Société ④ _____

Nom

Adresse

NPA/Localité.....

Signature

Fonction

Ajouter les sociétés supplémentaires sur une feuille séparée, signer et joindre à la présente.

Ce formulaire est à retourner dûment rempli en 2 exemplaires. Une fois approuvé par le secteur de l'athlétisme, un exemplaire sera retourné à l'AA.

L'association d'athlétisme telle que décrite ci-après s'inscrit pour une compétition CMEA ou pour les championnats FSG d'estafette navette dans les catégories, équipes marquées.

L'approbation du secteur de l'athlétisme est valide jusqu'à l'annulation.

Description AA:

Possibilité de concourir dans les catégories suivantes

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hommes | <input type="checkbox"/> Femmes |
| <input type="checkbox"/> Juniors | <input type="checkbox"/> Juniors féminines |
| <input type="checkbox"/> Cadets A . | <input type="checkbox"/> Cadettes A |
| <input type="checkbox"/> Cadets B. | <input type="checkbox"/> Cadettes B |
| <input type="checkbox"/> Seniors | <input type="checkbox"/> Dames seniors |
| <input type="checkbox"/> Mixte (plus de 18 ans) | <input type="checkbox"/> Mixte cadets A |

Article des prescriptions de concours CMEA

5.2.2 Associations d'athlétisme

Les membres doivent appartenir à la même société, association d'athlétisme (AA FSG) ou communauté d'athlétisme (CA swiss athletics) et faire partie de la FSG. Ils concourent pour une société, une AA ou une CA.

Les sociétés désireuses de fusionner avec une ou plusieurs sociétés d'une AA FSG doit en faire la demande pour le 1^{er} avril de l'année en cours au secteur Athlétisme de la FSG. Des demandes acceptés sont valables jusqu'à l'annulation. Une société ne peut fusionner qu'avec une AA ou CA.

Une AA ou CA doit figurer sur un plan d'égalité avec une société. Lors des essais des tours préliminaires, il faut donc au moins une société supplémentaire n'ayant aucun lien avec une autre société participante.

Adresser la demande assortie de toutes les signatures et données nécessaires au secteur de l'athlétisme en deux exemplaires au moins.

Fédération suisse de gymnastique
Secteur de l'athlétisme
Case postale
5001 Aarau

Approbation du secteur de l'athlétisme

Date
tions

.....

Chef du secteur

Groupe spécialisé des compéti-

.....

.....